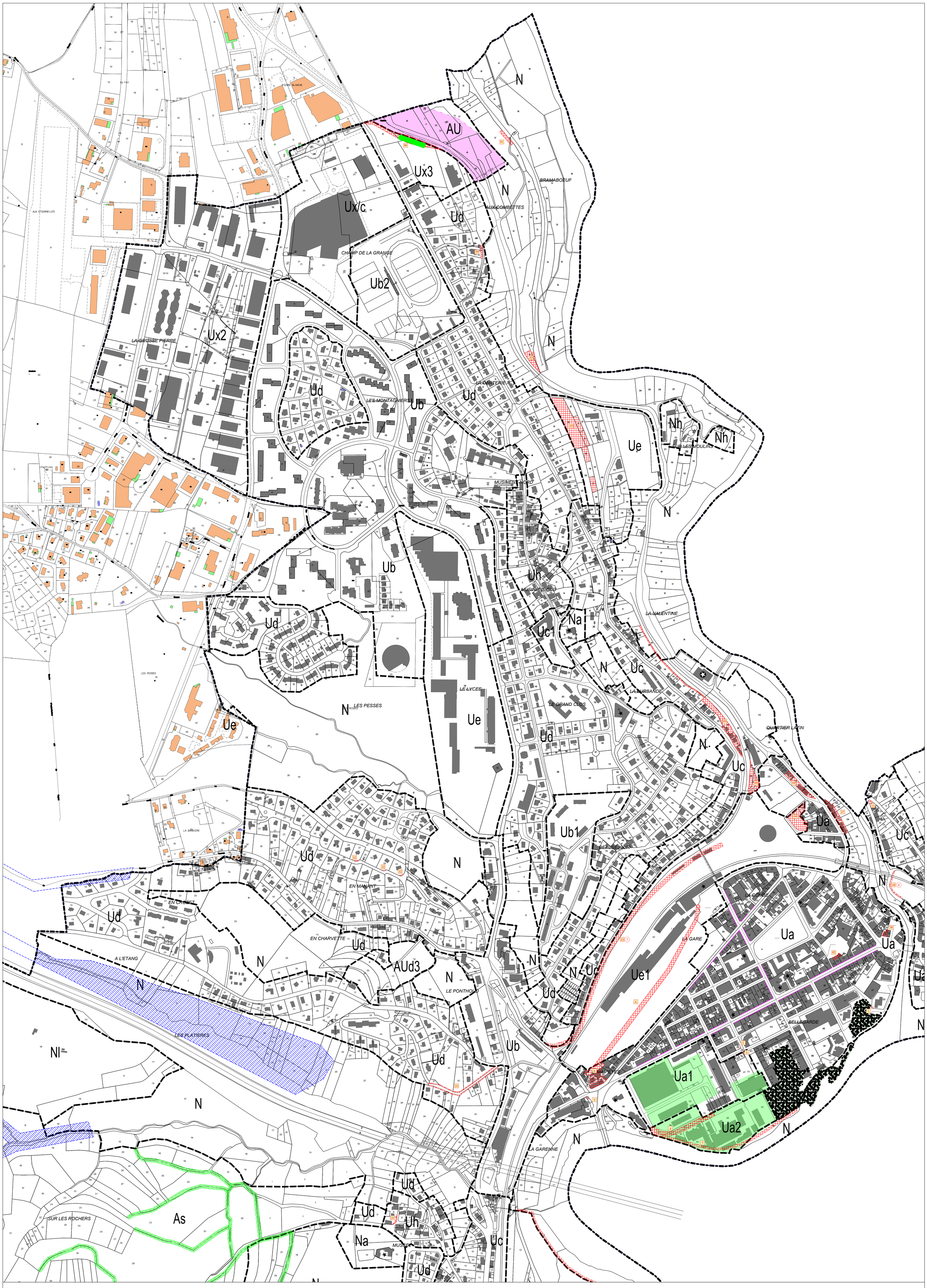

U ZONES URBAINES

Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Zone Ua : zone correspondant au centre-ville de Bellegarde et son extension sur Coupy (secteurs Ua1 et Ua2)
Zone Ub : quartiers à dominante d'habitat collectif (et secteurs Ub1 et Ub2)
Zone Uc : quartiers à dominante d'habitat de moyenne densité (et secteur Uc1)
Zone Ud : quartiers à dominante d'habitat de faible densité
Zone Ue : réservée à des équipements publics (secteurs Ue1, Ue2 et Ue3)
Zone Uh : correspondant aux hameaux traditionnels
Zone Ux : réservée à l'accueil d'activités économiques (secteurs Ux/c, Ux/cnr, Ux/e, Ux1, Ux2 et Ux3)

AU ZONES A URBANISER

Secteurs à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation .

Zone AU "stricte" : urbanisable après modification du PLU

Zone AU "indicée" : urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble
secteurs AUd(1) à AUd(3) : destinés à recevoir des constructions en référence à la zone Ud

A ZONES AGRICOLES

Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles .

Zone As : secteur à enjeu paysager, où toute nouvelle construction est interdite
Zone Ah : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée (article L 123-1-5 14°2éme alinéa du code de l'urbanisme)

N ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison :
-soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
-soit de l'existence d'une exploitation forestière,
-soit de leur caractère d'espaces naturels.

Zone Na : protection du patrimoine historique (châteaux)
Zone Ne : zone d'estive (alpage du Sorgia)
Zone Nj : jardins à préserver
Zone Nl : équipements de loisirs
Zone Np : protection de captages (périmètres de protection immédiat et rapproché)
Zone Nh : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée (article L 123-1-5 14°2ème alinéa du code de l'urbanisme)
Zone Nv : aire d'accueil des gens du voyage

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE
ER 1 :	Aménagement angle de rue, place Henri Dunant	Commune
ER 2 :	Aménagement angle rues Baral/Ampère	Commune
ER 3 :	Aménagement angle rues Ampère/parking papeterie	Commune
ER 4 :	Création voie nouvelle entre Berliozz, Filature, Savoie	Commune
ER 5 :	Aménagement angle rue de l'Industrie route de Vouvray	Commune
ER 6 :	Création d'une voie nouvelle, entre route de Vouvray et la gare	Commune
ER 7 :	Cheminement piétonnier le long du Rhône	Commune
ER 8 :	Cheminement piétonnier Coupy	Commune
ER 9 :	Elargissement rue de Ballon (6m)	Commune
ER 10 :	Elargissement et rectification du virage rue Jules Ferry (9m), cheminement piéton	Département
ER 11 :	Agrandissement carrefour et création parking rue Hoche	Commune
ER 12 :	Création d'une voie piétonne entre Pl Zanarelli et rue M.Perrin (4m)	Commune
ER 13 :	Elargissement chemin de la Coquasse (6m)	Commune
ER 14 :	Elargissement rue de l'école (7m)	Commune
ER 15 :	Elargissement rue de Sully (RD16a) (7m)	Département
ER 18 :	Elargissement rue du Poly (RD16) (8m)	Département
ER 19 :	Elargissement rue des Usines (8m)	Commune
ER 20 :	Elargissement rue de Chantavril (8m)	Commune
ER 23 :	Création de voie nouvelle, rue de Beauséjour (7m)	Commune
ER 24 :	Elargissement et rectification de voie (chemin de Chantavril) (6m)	Commune
ER 25 :	Création de voie nouvelle rue du Rhône (6m)	Commune
ER 26 :	Modification du virage rue de la Maladière	Commune
ER 27 :	Elargissement rue de la Maladière (8m)	Commune
ER 29 :	Cheminement piétonnier le long du Rhône (4m)	Commune
ER 30 :	Elargissement rue des Palisses (6m)	Commune
ER 32 :	Rectification des virages allée des Sorbiers	Commune
ER 33 :	Elargissement rue de la Fulie (6m)	Commune
ER 34 :	Elargissement rue de Lierna (6m)	Commune
ER 35 :	Elargissement route d'Ochiaz (6m)	Commune
ER 36 :	Place Bérard : aménagement de l'accès au parking	Commune
ER 37 :	Elargissement rue L. Dumont (6m), cheminement piéton Valserine	Commune
ER 38 :	Bord du Rhône Arlod	Commune
ER 39 :	Aménagement du chemin de Lallier	Commune
ER 40 :	La Maladière accès carrière, création de voie nouvelle	Commune
ER 41 :	Aménagements ferroviaires : création d'un passage piéton	Réseau Ferré de France
ER 42 :	Requalification place Jeanne d'Arc	Commune
ER 43 :	Aménagements ferroviaires : plateforme pour l'accès au tunnel	Réseau Ferré de France
ER 44 :	Aménagements liés au futur pôle d'échange TGV/TER	Réseau Ferré de France
ER 45 :	Extension du cimetière	Commune
ER 46 :	Aménagement des abords de la RD1084	Commune

RISQUES NATURELS : le PPRNP (Plan de précention des Risques naturels prévisibles), annexé au PLU, est à consulter et prendre en compte pour tout projet d'aménagement ou de construction.

Emplacement Réservé (numéro de l'ER / largeur de voie finie)

Limite de Zone

Limite Communale

Linéaires commerciaux à préserver

Zones humides à préserver (au titre de l'article **L123-1-5, 7°** du code de l'Urbanisme)

Recul "entrée de ville" : 75m de l'axe de la voie (en application de l'article L111-1-4 du code de l'Urbanisme)

Espace à laisser planter ou à planter

Alignement boisé à préserver (au titre de l'article **L123-1-5, 7°** du code de l'Urbanisme)

Patrimoine industriel à réhabiliter, avec dispositions particulières

Batiment remarquable à conserver

Secteur sur lequel s'applique la servitude L123-2-a du code de l'Urbanisme.
Date à laquelle la servitude sera levée : 5 ans à compter de l'approbation du PLU.
Surface au delà de laquelle les constructions et installations sont interdites : **30 m2**.

Département de l'AIN
Commune de BELLEGARDE sur VALSERINE

3.1b

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

PLAN DE ZONAGE 2

Musinens, centre-ville

APPROBATION
(REVISION)

Vu pour être annexé
à la délibération du 21.05.2013

ECHELLE : 1/2 500

Approbation de la Révision du PLU :	**21.05.2013**
Approbation Modification n°1 :	25.02.2008
Approbation du PLU (Révision du POS) :	18.09.2006

A.U.M ARCHITECTURE - 68, Rue Sommeiller - 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.33.75.10 - Fax : 04.79.33.71.79 - Email : aum.architecture@wanadoo.fr